

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°05/2012**
OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION CULTURELLEConseillers en exercice : 22
Présents : 21
Excusés : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 21**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze, le mercredi quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept février 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Héléne GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danièle MAINCENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Madame Marie-Anne ROUAN, Adjointe aux Affaires Culturelles, rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal se prononce régulièrement sur la tarification des spectacles ou concerts proposés directement par la Commune aux usagers.

Afin de rendre encore plus attractive l'offre culturelle, elle propose d'instaurer une tarification spécifique pour les saisons printanières et automnales.

Durant la période printanière soit du mois de février au mois d'avril inclus, l'Adjointe à la Culture propose d'instaurer un « pass printemps culturel », au tarif de 60 euros, valable pour cinq spectacles. L'entrée d'un spectacle étant fixée à 15 euros, le spectateur bénéficierait d'un spectacle offert sur les cinq.

Le même principe serait appliqué à la saison automnale, soit du mois de septembre au mois de novembre inclus.

Madame Marie-Anne ROUAN, Adjointe aux Affaires Culturelles propose au Conseil Municipal la palette des tarifs suivants :

SPECTACLES VIVANTS

Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Gratuit
Tarifs adultes	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Tarif adolescents (10 à 18 ans), ✚ Tarif étudiants (sur présentation de la carte étudiant) ✚ Tarif aux jeunes 16-25 ans titulaires du passeport jeune lol 16-25 	Tarifs enfants (moins de 10 ans)
De 5€ à 100€	Réduction de 50%	gratuit

PASS PRINTEMPS CULTUREL : de février à avril inclus

Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Gratuit
Tarifs adultes	✚ Tarif adolescents (10 à 18 ans), ✚ Tarif étudiants (sur présentation de la carte étudiant) ✚ Tarif aux jeunes 16-25 ans titulaires du passeport jeune lol 16-25	Tarifs enfants (moins de 10 ans)
60€ pour 5 spectacles	Réduction de 50%	gratuit

PASS AUTOMNE CULTUREL : de septembre à novembre inclus

Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Gratuit
Tarifs adultes	✚ Tarif adolescents (10 à 18 ans), ✚ Tarif étudiants (sur présentation de la carte étudiant) ✚ Tarif aux jeunes 16-25 ans titulaires du passeport jeune lol 16-25	Tarifs enfants (moins de 10 ans)
60€ pour 5 spectacles	Réduction de 50%	gratuit

ANIMATIONS

Tarifs adultes	Tarif jeunes moins de 12 ans
De 5€ à 100€	Réduction de 50%

PROJECTIONS

Tarifs adultes	Tarifs enfants de moins de 15 ans
5€ à 15€	3€ à 10€

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe entendu et après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs des spectacles ci-dessus proposés.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée
à la Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.